

# Guide Pratique

## Des transports scolaires 2021 - 2022

### Gratuité des transports à la rentrée

Madame, Monsieur,

Depuis 2017, la Région coordonne chaque jour le transport de 180.000 élèves en Occitanie. C'est Hérault Transport qui opère ce grand service public de transport scolaire pour vos enfants.

A partir de la rentrée 2021, la Région Occitanie, en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole et les agglomérations du Pays de l'Or, de Sète Agglopolo Méditerranée, d'Hérault Méditerranée et de Béziers Méditerranée, a décidé de généraliser la gratuité des transports scolaires pour les élèves, de la maternelle au lycée. Vous n'aurez donc plus à vous acquitter du tarif de l'abonnement, en répondant aux conditions prévues par le règlement des transports scolaires que vous pouvez consulter sur [www.herault-transport.fr/règlement](http://www.herault-transport.fr/règlement).

Les équipes d'Hérault Transport sont mobilisées et restent à votre écoute.

Je vous souhaite un bon été. Avec mes sentiments dévoués,

La Présidente de la  
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

## Inscription

Vous êtes déjà inscrit, vous recevrez un formulaire pré-rempli directement à votre domicile ou un courriel vous invitant à renouveler votre inscription en ligne.

Pour une nouvelle inscription ou un redoublement terminale, inscrivez-vous en ligne sur le site [www.herault-transport.fr](http://www.herault-transport.fr) ou retirez un formulaire auprès de votre Mairie.

Inscription à effectuer chaque année avant le 10 juillet

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées.

Quel que soit le réseau utilisé (hors réseau TaM), Hérault Transport vous inscrit au transport scolaire et détermine le montant de votre participation.

Inscription en ligne :

vous n'avez aucune autre démarche à effectuer, vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier dans votre espace personnel.

Inscription sur formulaire papier :

retournez votre dossier par courrier à Hérault Transport ou déposez-le à la Mairie de votre domicile, chez l'un des opérateurs suivants : SAM, beeMob ou à l'accueil d'Hérault Transport.

## Conditions générales

Le réseau liO Hérault Transport organise le transport en fonction de la carte scolaire académique et des principaux horaires d'entrée et de sortie des établissements.

Pour bénéficier d'un tarif subventionné, l'élève doit respecter les conditions suivantes :

- Etre domicilié dans le département de l'Hérault.
- Suivre un enseignement pré-élémentaire, élémentaire ou secondaire jusqu'en classe de terminale, dans un établissement scolaire situé à plus de 3 kilomètres de son domicile.
- Pour les maternelles (3 ans et plus), élémentaires ou collégiens, respecter le secteur normal d'affectation de la commune de résidence. Les lycéens peuvent déroger à cette règle si l'établissement fréquenté est situé dans le département de l'Hérault.

## Dérogation

liO Hérault Transport n'organise pas de transport spécifique pour les élèves dérogeant à leur établissement d'affectation, toutefois, l'élève pourra utiliser les lignes existantes dès lors que les trajets et horaires répondront à ses besoins.

La délivrance d'une carte d'abonnement par liO Hérault Transport, quel que soit le tarif, ne préjuge pas d'un circuit adapté à un trajet ou un horaire particulier, et ce, tout au long de l'année scolaire.

Pour tous les cas de dérogations listés au règlement du transport scolaire, les élèves doivent fournir un certificat d'inscription de l'établissement précisant la classe, les spécificités et le régime de l'élève.

Les élèves dont la situation ne correspond pas aux critères cités au règlement du transport scolaire peuvent se procurer un titre de transport scolaire libre-circulation plein tarif en vérifiant que les lignes existantes répondent à leur trajet et leurs horaires.

Consultez le règlement sur [www.herault-transport.fr](http://www.herault-transport.fr)  
D'autres tarifications existent, renseignez-vous.

## Bourse de transport

Les élèves respectant les conditions générales mais dont le transport scolaire ne peut être assuré par les lignes de transport existantes entre le domicile et l'établissement ainsi que les élèves de moins de 3 ans pourront se voir attribuer une bourse de transport.

Cette bourse sera versée en fin d'année scolaire.

## Règlement et sécurité

Article 8 (extrait du règlement)

"Pour le bon fonctionnement des services de transport, les élèves doivent respecter les principes du règlement intérieur des véhicules (interdiction de fumer dans les véhicules, présentation obligatoire de son titre de transport, respect des personnes et du matériel, ...)...

En cas de non respect de ces règles, des sanctions pourront être prises, depuis l'envoi d'un simple courrier d'avertissement à la famille, jusqu'à l'exclusion définitive du transport scolaire."

La sécurité dans les cars liO Hérault Transport

Dans l'Hérault, 100 % des véhicules sont équipés en ceinture de sécurité. La sécurité pendant le transport repose sur le respect de deux règles essentielles :

- les élèves doivent voyager assis
- les élèves ont obligation d'attacher la ceinture de sécurité sous peine d'une amende de 135 €

## Intempéries, alertes

Certains événements climatiques majeurs (neige, pluie, verglas, vents violents...) peuvent générer des risques importants pour les élèves des établissements scolaires du département utilisant les transports scolaires.

Hérault Transport et la Préfecture de l'Hérault ont élaboré un "protocole intempéries" afin de gérer au mieux les conséquences des aléas climatiques.

Le transport scolaire peut être suspendu sur tout ou partie du département selon un découpage en 14 zones.

Il est donc souhaitable que vous communiquiez, dans le dossier d'inscription, vos coordonnées téléphoniques et courriel, afin que nous puissions le cas échéant vous prévenir des décisions prises dans l'intérêt des élèves que nous transportons.

Retrouvez ces informations sur le site [www.herault-transport.fr](http://www.herault-transport.fr)

## Transport spécialisé

Financé par le Département de l'Hérault

Elèves ou étudiants handicapés scolarisés en milieu ordinaire.

Pour bénéficier d'un transport spécialisé ou de l'allocation d'aide au transport pour les élèves ou étudiants handicapés, un dossier d'inscription spécifique au transport spécialisé doit être rempli chaque année.

Vous êtes déjà inscrit, un formulaire pré-rempli vous sera adressé directement à votre domicile, veuillez le compléter et le retourner à Hérault Transport  
ou  
inscrivez-vous et suivez votre dossier directement en ligne sur [www.herault-transport.fr](http://www.herault-transport.fr)

Pour une nouvelle inscription téléchargez un formulaire ou inscrivez-vous en ligne sur notre site [herault-transport.fr](http://herault-transport.fr) rubrique Transport spécialisé.

### Accueil spécial rentrée scolaire

Du 23 août au 3 septembre 2021  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00  
Toute l'année de 8h30 à 12h30  
et de 13h15 à 17h00

Contact : [inscription@herault-transport.fr](mailto:inscription@herault-transport.fr)

